



AVIS URBANISME

Le Collège communal de la commune de 4250 Geer fait savoir qu'a été introduite par
Monsieur Verstraete Alexis, rue d'Abolens 23, 4250 Geer
une demande de

PERMIS D'URBANISME

ayant trait à un terrain sis **rue d'Abolens 23**

cadastré **2 division, Section B, 183d**

Le projet consiste en **la création de deux logements dans un bâtiment classé**

et présente les caractéristiques suivantes :

la demande concerne un bien classé, ce qui entraîne une enquête publique (art. 330 12° du Cwatupe)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal du 10/07/2014 jusqu'au 26/08/2014. Le délai d'enquête est suspendu entre le 16 juillet et le 15 août.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **26/08/2014 de 10h00 à 11h00**, à l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

Le dossier peut être consulté à la même adresse de 08h30 à 11h30 du mardi au jeudi, de 15h00 à 19h00 les lundis sauf fériés.

Des explications techniques seront fournies les lundis de 15h00 à 19h00 ainsi que le samedi 16/08/2014 de 08h00 à 10h00 à la même adresse.

GEER, le 08/07/2014.

Par le Collège,

La Directrice générale,
Sé) L. COLLIN

Le Bourgmestre,
Sé) M. DOMBRET



Commune de GEER

AVIS URBANISME

Monsieur Verstraete Alexis, rue d'Abolens 23, 4250 Geer
fait savoir qu'il a introduit une demande de

PERMIS D'URBANISME

ayant trait à un terrain sis **rue d'Abolens 23**
cadastré **2 division, Section B, 183d**

Le projet consiste en la **création de deux logements dans un bâtiment classé**

et présente les caractéristiques suivantes :

la demande concerne un bien classé, ce qui entraîne une enquête publique (art. 330 12° du Cwatupe)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal jusqu'au 26/08/2014. Le délai d'enquête est suspendu entre le 16 juillet et le 15 août.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **26/08/2014** de **10h00 à 11h00**, à l'Administration communale de Geer, rue de la Fontaine, 1 à 4250 Geer.

Le dossier peut être consulté à la même adresse de 08h30 à 11h30 du mardi au jeudi, de 15h00 à 19h00 les lundis sauf fériés.

Des explications techniques seront fournies les lundis de 15h00 à 19h00 ainsi que le samedi 16/08/2014 de 08h00 à 10h00 à la même adresse.

GEER, le 08/07/2014.

Par le Collège,

La Directrice générale,
Sé) L. COLLIN

Le Bourgmestre,
Sé) M. DOMBRET